

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 61MCF2994 (4385) – profil : Modélisation, commande et traitement du signal pour les systèmes robotiques, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Jean-Luc ZARADER, Professeur des universités (Président)

Catherine ACHARD, Maître de conférences

Wael BACHTA, Maître de conférences

Jean-Michel COURTY, Professeur des universités

Véronique PERDEREAU, Professeur des universités

Membres externes

Gabriel ABBA, Professeur des universités

Aude BOLOPION, Chargée de recherche

Viviane CADENAT, Maître de conférences

Nadine PIAT, Professeur des universités

Pascal VASSEUR, Professeur des universités

Sandrine VOROS, Chargée de recherche

Nabil ZEMITI, Maître de conférences

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
En l'absence de délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ
Jacques MALENFANT